

swissuniversities

swissuniversities
Effingerstrasse 15, case postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Pénurie de personnel enseignant : Prise de la position de la Chambre des hautes écoles pédagogiques

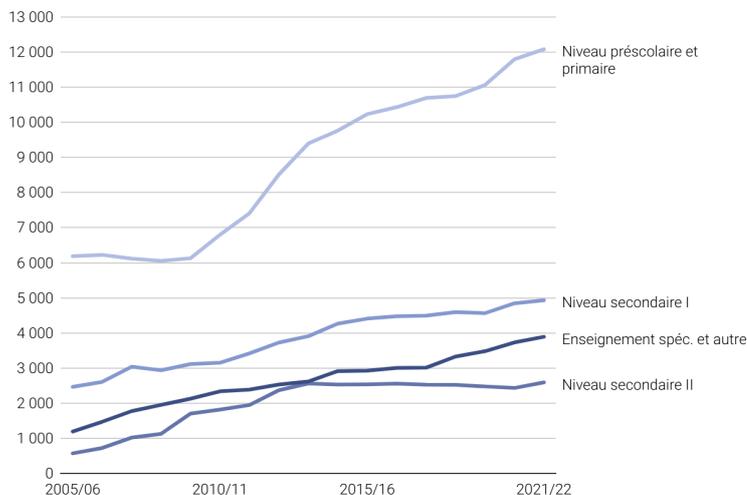
Conformément à l'article 19 de la Constitution fédérale, les enfants et les jeunes en Suisse ont droit à « un enseignement de base suffisant et gratuit ». Le terme « suffisant » ne se réfère pas seulement à la durée, mais aussi et surtout à la qualité de l'enseignement. Un enseignement de qualité ne peut être dispensé que par des enseignant·e·s au bénéfice d'une formation disciplinaire, didactique et pédagogique appropriée. La pénurie d'enseignant·e·s, telle qu'on la constate actuellement dans de nombreux cantons, met en péril cette qualité et donc la garantie constitutionnelle.

Études prisées

Depuis leur création dans les années 2000, les hautes écoles pédagogiques (HEP) offrent des filières de formation qui connaissent une forte croissance. Entre 2005/2006 et 2021/2022, le nombre d'étudiant·e·s au sein des HEP a ainsi plus que doublé.

Étudiants dans les hautes écoles pédagogiques

Évolution selon la branche d'études



La cause de la pénurie actuelle d'enseignant·e·s n'est donc pas à chercher en premier lieu du côté des hautes écoles pédagogiques.

Maintenir la qualité de la formation des enseignant·e·s

L'engagement d'enseignant·e·s ne disposant pas d'une formation appropriée – mesure appliquée actuellement dans certains cantons – doit être considéré comme une solution de dernier recours. Les critères d'admission aux études et les exigences en matière de formation des enseignant·e·s doivent être maintenus tels que fixés dans le règlement de reconnaissance des diplômes de la CDIP et dans la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). Une éventuelle réduction des exigences de qualité aurait un impact négatif durable sur les enfants et les jeunes concernés de même que des conséquences indésirables sur le système scolaire et finalement sur l'ensemble de la société et de l'économie.

Contribution des hautes écoles pédagogiques à la gestion de la pénurie

Pour remédier à la pénurie d'enseignant·e·s, il est impératif que l'ensemble des acteurs concernés – autorités d'engagement, directions d'école, personnel enseignant, hautes écoles et autres responsables impliqués – fassent ce qui est en leur pouvoir pour contribuer à la résolution de ce problème.

Pour leur part, les hautes écoles pédagogiques assurent depuis longtemps leur soutien aux autorités d'engagement, aux directions d'école, aux enseignant·e·s et aux étudiant·e·s par différentes mesures qui s'intensifient vu la situation actuelle. Citons notamment :

- la possibilité de reconversion par la voie des études ;
- la possibilité offerte aux étudiant·e·s des HEP d'effectuer leurs études à temps partiel, en emploi ou intégrées à la profession ;
- la possibilité offerte aux étudiant·e·s des HEP d'interrompre leurs études pour enseigner ;
- le développement de l'introduction à la profession ;
- l'offre de cours, d'ateliers, d'accompagnements et de conseils en matière d'orientation aux personnes venant d'achever leur formation d'enseignant·e ou souhaitant se réinsérer dans l'enseignement ;
- la mise à disposition d'outils pédagogiques aux personnes venant d'achever leur formation d'enseignant·e ou souhaitant se réinsérer dans l'enseignement ;
- l'encouragement des diplômé·e·s à assumer un taux d'occupation élevé au moment de leur entrée en fonction ;
- etc.

Les hautes écoles pédagogiques apportent une contribution importante à la lutte contre la pénurie actuelle d'enseignant·e·s.

Approuvé par la Chambre HEP de swissuniversities le 29 juin 2022